departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 19 décembre 2003

Votants: 43

Convocation du Conseil Municipal:

le 9 décembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 23 décembre 2003

Acquisition du Foyer des Jeunes Travailleurs La Roulière - Reprise des emprunts souscrits par le Centre Communal d'Action Sociale. Annulation des garanties d'emprunt accordées au CCAS.

[Annexe]

Président:

M. Alain BAUDIN

Présents:

Adjoints:

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers:

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Christabelle CHOLLET

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.

Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.

Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.

Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.

Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Jacques LAMARQUE.

M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.

M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés:

Conseillers:

Mme Catherine DEGUERCY, M. Jean-Louis EPPLIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2003

Direction des Finances

Acquisition du Foyer des Jeunes Travailleurs La Roulière -Reprise des emprunts souscrits par le Centre Communal d'Action Sociale. Annulation des garanties d'emprunt accordées au CCAS.

	Ν	Monsieur	Luc	DEL	AGAR	DE,	Adjoint	au	Maire,	expos	e :
--	---	-----------------	-----	------------	-------------	-----	---------	----	--------	-------	-----

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Prêteur

Amortissement

Prochaine échéance

Capital restant dû

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Niort du 18 novembre 2003 a décidé de céder le Foyer des Jeunes travailleurs La Roulière à la Ville de Niort.

Lors de sa séance du 21 novembre 2003, le Conseil Municipal approuvait le principe d'acquisition de ce bâtiment qui s'accompagne de la reprise des emprunts correspondants par la Ville de Niort.

En effet, la réhabilitation de ce bâtiment a nécessité la réalisation de 5 emprunts :

- 3 contractés auprès du Comité Interprofessionnel de logement Centre-Atlantique
- 1 contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- 1 contracté auprès de la Caisse d'Epargne Poitou-Charentes.

Les caractéristiques des différents prêts sont les suivantes :

N° de contrat Montant initial Durée initiale Taux Périodicité Amortissement Prochaine échéance Capital restant dû	ð ð ð ð ð ð	980090 103 665,33€ 20 ans 0% annuelle constant 1er.12.2004 88 115,53€	980091 23 782,05€ 6 ans 0% annuelle constant 1er.10.2004 11 891,03€	980122 57 625,73€ 21 ans 0% annuelle constant 31.12.2004 49 393,48€
Prêteur		s Dépôts et Consignatior		13 335,100
N° de contrat Montant initial Durée initiale Taux Périodicité	ð ð ð ð ð	0397654 362 696,43€ 10 ans 0% annuelle	15	

progressif

25.04.2004

306 011,33€

Comité Interprofessionnel Centre-Atlantique

Prêteur Caisse d'Epargne Poitou-Charentes

ð

ð

ð

 N° de contrat \eth 20100329

Montant initial	ð	501 252,37€
Durée initiale	ð	25 ans
Taux	ð	Eurobor 6 mois moyenne mensuelle+ marge 0,15%
Périodicité	ð	semestrielle
Amortissement	ð	progressif
Prochaine échéance	ð	25.05.2004
Capital restant dû	ð	478 425,13€

- l'encours au 1^{er} janvier 2004 s'établit à hauteur de 933 836,50€

Lors de sa séance du 28 mai 2001, le Conseil Municipal décidait d'apporter sa garantie au Centre Communal d'Action Sociale concernant quatre des cinq prêts précités (3 contractés auprès du Comité Interprofessionnel Centre-Atlantique et 1 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **autoriser** Monsieur le Maire à signer avec les établissements concernés, les avenants de transfert des prêts ainsi que les documents s'y rapportant, le transfert étant effectif au 1^{er} janvier 2004
- **décider** d'inscrire au budget principal 2004 les crédits suivants :

```
* 933 836,50€ au 16 0111 - 1641 (crédit)
* 933 836,50€ au 10 0111 - 1021 (débit)
```

- annuler les garanties d'emprunts accordées le 28 mai 2001 au Centre Communal d'Action Sociale de Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 10 Non participé: 0 Excusé: 2

> Pour le Maire de Niort **Alain BAUDIN** L'Adjoint au Maire

Luc DELAGARDE

Ordre du jour